

Protection de mes droits d'auteur face à google

Par Paulo de Carvalho, le 16/11/2008 à 19:04

Je viens seulement d'apercevoir que Google a numérisé, et publie partiellement (la moitié tout de même!), ma thèse de linguistique latine, publiée en 1985, et SANS MON AUTORISATION. J'apprends d'autre part qu'un accord a été conclu récemment donnant satisfaction aux détenteurs d'un copyright américain. Qu'en est-il des auteurs non américains? Et que dois-je faire pour faire valoir mes droits? Merci beaucoup,

P. de Carvalho

Professeur Émérite